

Genève, le juillet 1947.

A Messieurs les membres du Comité de la Société Suisse des Sciences Morales.

Messieurs:

Le Professeur Olof Gigon, chemin Saint ~~Matrice~~ 7 Fribourg.
 Le Professeur Reto Bezzola Berghaldenstrasse 34 Zürich 7.
 Le Professeur Hans Robert Hahnloser Kollerweg 9 Berne.
 Le Professeur Karl Meuli Oberwilwerstrasse 80 Bâle.
 Le Professeur Valentin Fritz Wagner Snitterweg 52 Riehen Bâle.
 Le Professeur R. Hotzenköcherle Goldauerstrasse 29 Zürich 6.
 Le Docteur Paul Roth Staatsarchiv Bâle.

Chers Collègues,

Conformément aux décisions prises lors de notre séance du Comité, le 22 juin à Berne, je me suis efforcé de rédiger un texte qui tienne compte des objections présentées au sujet de mon premier projet et qui tout de même atteigne le but que l'Assemblée des délégués nous a assigné. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir étudier ce document et de lui préparer les compléments qui sont de votre ressort. En plus des notices qui concernent vos associations respectives il est nécessaire que des renseignements soient donnés sur les autres groupements qui ont adhéré à la Société des Sciences Morales mais qui ne sont pas représentés au Comité. En conséquence je serais reconnaissant à mes collègues de demander à ces groupements les notes qui leur seront utiles et de rédiger avec leurs notices celles de ces autres groupements, savoir Monsieur le Professeur Hotzenköcherle pour les Anglistes, Monsieur le Professeur Olof Gigon pour les Romanistes (Prof. Heinimann à Berne), Monsieur le Professeur Meuli pour les Philosophes et Monsieur le Docteur Paul Roth pour la Préhistoire.

Une fois les diverses notices préparées il conviendra de les envoyer à Monsieur le Docteur Paul Roth à Bâle. Monsieur le Docteur Roth voudra bien se charger de mettre au point le manifeste en Allemand et de me le communiquer. Je m'efforcerai de le faire traduire en Français. Après quoi ce document devra être imprimé ou multiplié en Allemand et en Français et envoyé aux autorités fédérales et cantonales de même qu'aux associations affiliées ou soeurs et à la presse pour marquer notre entrée en matière et le début de notre existence en même temps que pour tenter la démarche dont nous sommes chargés auprès des commissions des finances des Chambres fédérales.

En vous demandant votre collaboration pour l'établissement du document que je nomme le Manifeste de la Société des Sciences Morales, je vous remercie de votre appui et je vous adresse mes meilleures salutations.

Le Président :

Dodis



La Société suisse des sciences morales constituée selon des Statuts adoptés à Berne le considère comme son premier devoir de faire connaître son existence, son but et son programme aux autorités de notre pays, aux associations scientifiques qui se consacrent comme elle à des activités intellectuelles et désintéressées, à tous ceux qui se préoccupent en Suisse de l'organisation et du soutien des travaux et des recherches dans l'ensemble du vaste domaine des sciences.

I

La Société suisse des Sciences morales groupe en une organisation fédérative les associations nationales des sciences historiques, philologiques, philosophiques et sociales. Elle se propose de promouvoir et de conjuguer leurs activités, d'établir entre elles des liens plus étroits que cela n'a été le cas jusqu'ici et de rechercher les moyens de faciliter leurs tâches.

Les Associations qui ont adhéré à ses Statuts sont les suivantes :

Société générale suisse d'Histoire.

Société d'histoire de l'art suisse.

Société de Statistique et d'Economie politique.

Société suisse de Préhistoire.

Société suisse des Traditions populaires.

Société académique des Germanistes suisses.

Société des Philologues classiques.

Société suisse d'Etudes anglaises.

Collegium Romanicum (Association des Romanistes de Suisse).

Société suisse de Philosophie.

D'autres groupements pourront ultérieurement être agrégés à la Société suisse des Sciences morales.

II

La Suisse ne possède pas d'Académies officielles. Le travail scientifique en dehors des Hautes Ecoles est laissé à l'initiative privée et il n'existe pas d'institutions officielles de la Confédération et des Cantons qui aient la responsabilité et la direction des recherches et des publications relevant des diverses disciplines de la science.

C'est donc au sein des associations qu'il faut aller chercher le point de ralliement des efforts des savants et leur entente pour un travail collectif.

Ces diverses associations scientifiques disposent de ressources financières limitées qui leur sont fournies par les cotisations de leurs membres, leurs biens propres et les subventions qu'elles reçoivent des budgets fédéraux et cantonaux.

Les dites associations ont de ce fait une grande responsabilité dont elles sont entièrement conscientes et une lourde tâche.

Il leur incombe de rechercher les moyens d'offrir aux savants des conditions favorables pour la poursuite de leurs travaux, de faciliter leurs entreprises et de les prendre à leur charge pour autant que cela leur est possible, de concevoir et d'encourager les recherches dans leurs sphères respectives.

On comprendra dès lors que le renom intellectuel de la Suisse est attaché étroitement à leur prospérité et que la production scientifique de notre pays dépend pour une large mesure de leur situation et de leur esprit.

La preuve nous en est donnée par la magnifique carrière plus que centenaire de la Société helvétique des Sciences naturelles, par les tâches multiples que les pouvoirs publics lui ont confiées et par le rôle indispensable qu'elle remplit pour le plus grand bien de notre patrie.

Suivant l'exemple de la Société helvétique des Sciences Naturelles, la Société suisse des Sciences Morales veut à son tour donner aux activités qui sont de son ressort l'essor et l'impulsion qu'elles méritent.

III

Il n'est donc pas inutile d'indiquer ici sommairement dans quelles directions les associations affiliées à la Société suisse des Sciences morales ont exercé leur action.

- A. Notice sur la Société Générale suisse d'Histoire.
(But et réalisations. Entreprises etc.)
- B. Société d'Histoire de l'Art en Suisse
(Idem)
- C. Société de Statistique et d'Economie politique
(Idem)
- D. Société suisse de Préhistoire
(Idem)
- E. Société suisse des Traditions populaires
(Idem)
- F. Société académique des Germanistes suisses
(Idem)
- G. Société des Philologues Classiques
(Idem)
- H. Société suisse d'Etudes Anglaises
(Idem)
- I. Collegium Romanicum
- J. Société suisse de Philosophie
(Idem)

A cela il faut ajouter les entreprises lexicographiques telles que Glossaire des Patois. Schweizerisches Idiotikon etc...
Les travaux des Séminaires universitaires qui souvent dépassent le cadre de leurs Facultés.
etc...

IV

Il appartiendra donc à la Société suisse des Sciences morales de constituer un faisceau solide entre tous ces groupements, d'étudier les méthodes propres à leur permettre de poursuivre leurs buts et de tendre à leur fournir les moyens d'atteindre des résultats appréciables.

Evidemment l'entente sur le plan de la collegilité^a et de la

communauté spirituelles sera facilement atteinte.

Il n'en sera peut-être pas de même sur le plan matériel.

En effet le travail scientifique de nos jours ne se passe pas de ressources financières. S'il prend de plus en plus un caractère collectif, il demande du même coup un soutien pour soutenir et entreprendre la recherche et pour diffuser par des publications ses acquisitions.

La Société suisse des Sciences Morales a devant elle une tâche interne à remplir pour la liaison de ses participants. Mais elle se trouve immédiatement devant une tâche externe qui est d'intéresser les institutions et les pouvoirs publics à son œuvre et à celle de ses associations affiliées.

Sans doute fera-t-elle appel comme par le passé à l'initiative privée. Mais la Confédération et les Cantons n'oublieront pas la part essentielle qu'elles aussi ont jusqu'ici prise au soutien des Sciences morales comme des Sciences naturelles.

Au moment où les hommes de science sont mis plus que jamais à contribution, où la liberté de leurs mouvements est atteinte, il ne semble pas opportun de diminuer les subventions attribuées par des budgets publics à leurs travaux alors qu'encore une fois la Suisse n'a point de larges et lourdes dépenses officielles pour des services ou des départements des Sciences et des Arts.

Si certaines associations ont bénéficié il y a 6 ans de la collecte du 1er août, ce serait une erreur de penser qu'elles possèdent de véritables fortunes. Que le produit de cette collecte soit déjà dépensé ou qu'il ne le soit pas, les sommes qu'elle a procurées n'en sont pas moins engagées pour les travaux en cours et, arrêter les subventions régulières mettrait en péril la vie même et le production de ces groupements.

Au moment où il affirme sa volonté d'agir et d'être utile, le Comité de la Société suisse des Sciences morales ne peut qu'adresser un pressant appel aux autorités de la Confédération et des Cantons, plus particulièrement aux commissions des Finances du Conseil National et du Conseil des Etats, pour solliciter

d'eux une compréhension bienveillante et un ferme appui. Il entre ainsi en matière auprès d'eux, avec confiance; il leur demande de ne point diminuer les subventions qui, dans les budgets précédents, ont été destinées aux travaux et aux publications des Sociétés nationales dont il a le devoir de soutenir la vocation pour le seul bien de notre pays.

Au nom du Comité de la Société Suisse des Sciences
MORALES.

Le Président:

Le Secrétaire: